

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THÉÂTRE
SESSION 2020

Rappel des compétences attendues par le jury, conformément au texte officiel qui en fixe les modalités (B.O. n°39 du 28/10/2004):

- ⇒ La connaissance des problématiques et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations
- ⇒ L'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales
- ⇒ La capacité à présenter et à analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques
- ⇒ L'articulation du travail corporel et spatial avec les textes du répertoire
- ⇒ La connaissance des programmes officiels des options théâtre en lycée
- ⇒ La capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis

Lieu de l'examen : Rectorat de La Réunion

Nombre de candidats : 10 dont 1 en visio-conférence et 1 du 1er degré

Membres du jury: Madame VENERIN, l'IA-IPR, présidente du jury

Monsieur NEGRIN, conseiller théâtre cinéma à La DAC Réunion

Madame PRAJET, chargée de mission et professeur de spécialité théâtre

Le candidat est invité à faire un **exposé** de 10 minutes, suivi d'un **entretien** de 20 minutes maximum avec le jury.

L'exposé

L'exposé est limité à 10 minutes. Le candidat peut avoir recours à ses notes. C'est l'occasion pour lui de mettre en évidence sa démarche et pour le jury de découvrir les raisons qui ont motivé cette candidature.

Le candidat ne doit pas répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier, avec attention et peuvent d'ailleurs s'y référer durant l'entretien. Il s'agit **d'éviter un exposé purement descriptif** qui consisterait à la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement.

Cette première partie a pour objectifs :

- D'exposer sa pratique et sa formation
- De définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement
- De tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique

La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée. Le candidat doit être en mesure **de proposer une problématique** pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion.

❖ *Le jury a apprécié la motivation des candidats et leur enthousiasme mais certains n'ont pas suffisamment problématisé leurs interventions. Leur vision du théâtre et de leur enseignement ne sont pas assez mis en valeur. De même, ils doivent faire émerger ce qui*

les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. L'obtention de la certification ne doit pas être envisagée comme une validation des acquis ou d'un investissement au sein d'un établissement. Les candidats doivent être capables de se projeter en tant que futurs enseignants de spécialité théâtre.

- ❖ *Pour compléter ou nourrir leur réflexion, nous invitons les candidats à s'emparer d'ouvrages sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales. Il n'est pas demandé des connaissances universitaires pointues mais plutôt de posséder un socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre. Une bibliographie indicative se trouve sur le site eduscol à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1> .*

L'entretien

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie sur le dossier et l'exposé proposés auparavant.

Les attentes du jury concernent les champs de compétences suivants :

- ⇒ Des connaissances culturelles et scientifiques
- ⇒ La maîtrise des programmes d'enseignement au lycée
- ⇒ Des pratiques pédagogiques au sein d'une classe
- ⇒ Une réflexion sur le partenariat avec des intervenants extérieurs

La capacité du candidat à dialoguer, dans le cadre de ces différents champs, a été valorisée. Cependant, le jury a pu constater parfois :

- ❖ *Une fréquentation parfois insuffisante du spectacle vivant*
- ❖ *Un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine et des lieux de création présents sur l'île de la Réunion*
- ❖ *Une relative méconnaissance des contenus des programmes des enseignements de théâtre au lycée. Une lecture personnelle des œuvres au programme de terminale en spécialité théâtre est attendue*
- ❖ *Une vision parfois réductrice du théâtre qui est envisagé comme simple outil de désinhibition pour les élèves*
- ❖ *Un manque de pratique du plateau, expérience incontournable*
- ❖ *Une réflexion encore fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre mais également dans le cadre de la classe « ordinaire »*
- ❖ *La difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation*
- ❖ *L'absence de réflexion dramaturgique chez certains candidats*

Bilan général : Le jury adresse ses félicitations aux candidats qui ont été reçus. Il conseille à ceux qui ont été ajournés, par méconnaissance de certaines attentes, de compléter leur préparation en fonction des axes présentés dans ce rapport. Le jury conseille à ceux qui s'y préparent de revenir aux textes de référence du BO, de veiller à l'équilibre entre l'expérience pratique et les bases théoriques et de réfléchir à la mise en œuvre des programmes de théâtre au lycée. La certification offre la possibilité d'enseigner en lycée soit en option facultative, soit en spécialité ; il est donc nécessaire de s'y préparer.